



COMPTE-RENDU
de la réunion du Conseil Municipal
du JEUDI 19 JANVIER 2017 à 20h

Membres présents (14) : Mme HAUETER Catherine, M. MATTELON Philippe, M. HERBIN Patrick, M. SERT Jean-Luc, Mme GOLLIET Yvette, Mme BASTARD-ROSSET Gratienne, M. BERLAND Jean-Christophe, M. BOCHET-CADET André, Mme CUNEO Sylvana, Mme DUMAS Audrey, M. LANFRAY François-Xavier, Mme MOTEL Laurence, Mme MICHAUD Dominique, Mme PERRILLAT-BOITEUX Martine.

A donné procuration (1) : M. POIZAT Xavier à Mme HAUETER Catherine

Absent (0) :

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20 heures 15 minutes.

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur André BOCHET-CADET secrétaire de séance.

3) Décision modificative BUDGET PRINCIPAL

Le compte 73925 prélèvement FPIC n'est pas suffisamment approvisionné pour permettre le versement du FPIC du dernier trimestre 2016 ; cette décision sur l'exercice 2016 doit se prendre avant le 21 janvier.

Il s'agit d'augmenter les crédits de 2045 €.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'augmenter les crédits du compte 73925 prélèvement FPIC par décision modificative suivante :

Diminution de crédits	montant	Augmentation de crédits	montant
60622/011	- 2045	73925/014	+ 2045

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants.

4) coupe affouagère 2017 – fixation des tarifs d'affouage :

L'Office National des Forêts a fait connaître que des lots de bois (houppiers et taillis) ont été marqués dans la parcelle Y de la forêt communale soumise au régime forestier, au lieu -dit « LES VERNAYS »

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de fixer comme suit les tarifs d'affouage 2017 : **30 € / lot.**
- **DECIDE** que ces bois seront partagés en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques. L'exploitation sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de trois garants dont les noms et signatures suivent :
 - ✓ Premier garant : Monsieur Patrick HERBIN
 - ✓ Deuxième garant : Monsieur André BOCHET-CADET
 - ✓ Troisième garant : Madame Laurence MOTEL

Le délai d'exploitation est fixé au 30 avril 2017

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

5) Approbation des conditions de liquidation du Syndicat d'Eau Fier et Lac :

Par délibération du 4 juillet 2016, la Commune a émis un avis favorable à la dissolution du Syndicat d'Eau Fier et Lac. Par arrêté N°PREF/DRCL/BCLB-2016-0103, Monsieur le Préfet a mis fin à l'exercice des compétences du Syndicat d'eau Fier et Lac.

Aussi, par délibérations concordantes, les Communes membres doivent approuver les conditions de liquidation du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée,

POUR : 13 – 2 ABSTENTIONS : Monsieur Jean-Luc SERT, Madame Laurence MOTEL

- **DECIDE** d'approuver les conditions de liquidation du Syndicat d'Eau Fier et Lac, définies par le Comité Syndical en date du 18 janvier 2017
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents correspondants

Séance levée à 20 heures 35 mn

ALEX, le 19 janvier 2017

Le Maire

Catherine HAUETER

Le secrétaire de séance

B. P.

